

Questions orales

● (1420)

M. Schellenberger: Une question supplémentaire, madame le Président. Le ministre et ses prédécesseurs ont fait faire des études qui étaient censées faciliter la révision de la loi sur les Indiens. Le ministre a maintenant entre les mains les conclusions de toutes ces études.

A-t-il l'intention d'en discuter avec les Indiens à la conférence, ou quelle sera leur répercussion et jusqu'à quel point en tiendra-t-on compte dans la révision de la loi sur les Indiens?

M. Munro (Hamilton-Est): Je le répète, madame le Président, à lire l'ordre du jour, on voit que la question sera étudiée à fond. Les Indiens m'ont demandé d'assister à leurs délibérations. Le premier ministre doit prononcer un discours ce soir et ils m'ont demandé de prendre la parole jeudi et de leur dire ce que je pense de leurs suggestions.

J'espère être en mesure de leur signaler concrètement dans quelle voie nous croyons pouvoir nous engager avec leur appui, mais je m'exprimerai seulement en termes très généraux à cette étape initiale.

* * *

LA CONSTITUTION**LA NÉGOCIATION RELATIVE AUX DROITS COLLECTIFS DES AUTOCHTONES**

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question qui s'adresse également au premier ministre a trait à la constitution et à nos autochtones.

Je voudrais lui demander s'il est disposé à négocier avec les autochtones la garantie de certains droits collectifs accordés à ces gens dans toute nouvelle constitution canadienne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la question est trop générale pour que je puisse y répondre avec précision à ce moment-ci. Si le député veut bien expliquer ce qu'il entend par droits collectifs, nous pourrions en discuter.

M. Nystrom: Une question supplémentaire, madame le Président. Le premier ministre est-il disposé à négocier avec la population l'insertion dans la constitution de certains droits collectifs? Ces droits pourraient être définis à l'occasion de futures négociations entre les autochtones de notre pays et le gouvernement fédéral et peut-être même avec les gouvernements provinciaux.

En principe, le premier ministre accepterait-il d'accorder dans une nouvelle constitution certains droits collectifs aux populations indiennes du Canada?

M. Trudeau: Madame le Président, je m'excuse auprès du député, mais je dois lui répéter qu'il me pose là une question tout à fait hypothétique sans préciser ce qu'il a dans l'idée...

M. Nystrom: Allez-vous négocier?

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je décèle une certaine inquiétude chez le député. L'opinion que j'ai toujours eue sur ces discussions—je me rends compte que la Chambre n'est peut-être pas le meilleur endroit pour en discuter—est qu'il existe très peu de droits collectifs qu'on ne puisse protéger en les ramenant au niveau individuel. J'aimerais en savoir plus long sur ce que le député veut dire par droits collectifs.

* * *

LES PIPE-LINES DU NORD**LE PIPE-LINE DE LA VALLÉE DU MACKENZIE—LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES DÉNÉS**

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et a aussi trait à des droits bien précis. En 1977, le juge Berger chargé de l'enquête sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie a recommandé qu'on suspende toute grande entreprise de développement dans le Nord d'ici à ce que les revendications des autochtones aient été réglées.

Le 24 mars 1980, l'ONÉ a reçu une demande de certificat de commodité et de nécessité publiques pour la construction d'un oléoduc de 360 millions de dollars, gros de 12 pouces et long de 560 milles, de Norman Wells à Zama en Alberta.

Des voix: Règlement!

M. Manly: On a présenté une demande...

Des voix: Règlement!

M. Manly: Voici ma question. Compte tenu des récentes initiatives du gouvernement visant à reprendre les négociations relatives aux revendications des Dénés, le ministre tentera-t-il de convaincre ses collègues du cabinet de donner l'ordre à tous les organismes gouvernementaux mêlés à la prise de décision, dans le cas de ce pipe-line, d'attendre, avant de se prononcer, que les revendications des Dénés aient été réglées à la satisfaction de ces derniers?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je dois rencontrer les chefs déné au cours de la semaine, je crois, alors que nous nous entretiendrons de cette question. Nous répondons ainsi à leur désir de voir régler, le plus tôt possible, les revendications territoriales auxquelles le député a fait allusion.

D'après certaines discussions, il semble que nous pourrions trouver une solution acceptable permettant de ne pas suspendre complètement tous les travaux de développement d'ici là. Je tenais à ce que les Déné aient leur mot à dire dans le genre de solution à laquelle nous arriverons, j'espère.